

POMPIER ÉLIGIBLE TEMPS PLEIN

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

(Affichage interne et externe)

Sous l'autorité de son officier, le pompier aura à assurer des quarts de garde en caserne, à répondre aux appels d'urgence, à effectuer des visites de prévention résidentielles et des activités d'éducation du public, à participer aux formations et au maintien de compétences en fonction des directives internes du Service de sécurité incendie et à effectuer différentes tâches d'entretien des casernes, des véhicules et des équipements utilisés en cas d'incendie et au cours de diverses interventions d'urgence.

Lorsqu'il occupera la fonction de pompier éligible, il sera sous la supervision du chef en devoir et devra planifier, organiser, diriger et contrôler les différentes activités relatives à la gestion des activités de caserne, de formation et d'entraînement, de prévention ainsi que l'exécution des tâches tactiques lors d'intervention d'urgence.

Principales fonctions à titre de pompier éligible :

Lors de la garde en caserne

- Consulter le chef de garde en début de quart afin d'établir, conjointement avec ce dernier, les objectifs opérationnels et administratifs à atteindre pour ce quart de travail;
- Diriger le personnel sous sa responsabilité et s'assurer que les tâches soient bien accomplies. Il doit s'assurer de la qualité du travail effectué et informer son supérieur de tous écarts constatés relativement aux attentes;
- Participer activement à la cueillette d'informations relatives aux plans d'intervention et aux préconçus;
- Participer avec le chef de garde à l'organisation et à l'animation des périodes d'entraînement et de formation;
- Participer à l'analyse des interventions et des compétences et aptitudes du personnel qu'il a sous sa supervision;
- Rédiger les différents rapports administratifs demandés par son supérieur;
- Diffuser et veiller à l'application des directives administratives et des consignes émises par l'employeur auprès des membres de son équipe;
- S'assurer du bon fonctionnement des équipements de communication;
- Faire l'inspection visuelle des camions et des locaux occupés par le Service de sécurité incendie, s'assurer de la propreté et de la sécurité sur les lieux de travail;
- S'occuper des dossiers qui lui sont confiés et se charge du suivi;
- Accomplir toute autre tâche que lui confie son supérieur.

Sur les lieux d'une intervention

- Assister le chef en devoir dans l'élaboration des tactiques opérationnelles;
- Participer à la mise en œuvre de la stratégie et des tactiques opérationnelles;
- Voir à ce que le personnel de son équipe utilise des méthodes de travail efficaces et sécuritaires;
- Maintenir la communication avec son officier supérieur afin de lui transmettre les informations nécessaires à la réussite de l'intervention;
- Prendre le commandement des opérations (P.C.) lorsque la situation l'exige;
- Accomplir toute autre tâche que lui confie son supérieur.

Au retour d'une intervention

- S'assurer que les mandats qui lui sont confiés, relatifs aux manœuvres de remise en état opérationnel des équipements, sont correctement effectués;
- Contrôler la vérification de l'inventaire du matériel d'intervention, incluant tout le matériel transporté sur les camions du service, pour rendre ces équipements opérationnels dans les meilleurs délais;
- Rédiger les rapports requis suite à une intervention et s'assurer que les principaux intervenants fassent la rédaction de leurs notes personnelles;
- Participer à la rencontre avec le personnel (debriefing) et faire part de ses constatations;
- Accomplir toute autre tâche que lui confie son supérieur.

Exigences du poste

Formation : Pompier II ou un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en intervention en sécurité incendie ou un diplôme d'études collégiales (D.E.C) en technique de sécurité incendie;

- S'engager à compléter la formation d'Officier I selon les délais prescrits par la Loi;
 - Pompier II ou le DEP en intervention incendie;
 - Véhicule d'élévation;
 - Véhicule autopompe;
 - Désincarcération;
 - Sauvetage glace;
 - Sauvetage nautique;
 - Toute spécialité offerte par le Service de sécurité incendie.
-
- Avoir 3 années d'ancienneté;
 - Posséder la formation minimale requise pour la législation provinciale, à l'intérieur des délais prévus par cette dernière;
 - S'engager à suivre le programme de formation et de perfectionnement qui est planifié par ses supérieurs. (Ce programme peut se donner, à l'occasion, à l'extérieur des limites de la Ville);
 - Doit faire preuve de leadership, d'intégrité, de loyauté, de capacité à diriger une équipe, de jugement, d'initiative, d'autonomie, d'habiletés de communication, de souplesse, de dynamisme et de détermination.

Processus de sélection

Les examens sont faits dans l'ordre ci-dessous et le candidat doit obtenir une note de passage de 60 % à chacune des étapes afin d'accéder à l'étape suivante et obtenir une note globale de 70 % :

- 1) Examen écrit 25 %;
- 2) Mise en situation 45 %;
- 3) Entrevue 25 %;
- 4) Ancienneté 5 % (0,5 / année)

Conditions salariales

Ce poste régulier à temps plein est pour une entrée en fonction dès le 7 décembre 2026.

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis, **au plus tard le 16 octobre 2026**, en mentionnant le numéro de concours SSI26-1016, par courriel au cv@villebdf.ca ou en visitant la section carrière de notre site internet au www.villebdf.ca.

Ville de Bois-des-Filion - Service des ressources humaines
375, boul. Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1
Téléphone : (450) 621-1460 poste 1011